



Direction de la Communication

Communiqué

Mercredi 19 octobre 2022

ZONE D'ACTIVITÉS DU ROOY

Création d'un giratoire et réfection de voirie

Dans le cadre de son programme annuel d'entretien et de rénovation des voiries dans les zones d'activités économiques, l'agglomération du Grand Villeneuvois s'apprête à engager de nouveaux travaux. Ils se dérouleront du **lundi 24 octobre au vendredi 7 décembre 2022**, hors week-end.

Ces travaux prévoient notamment l'aménagement d'un giratoire, dans la zone du Rooy, au croisement de la rue Ampère et du chemin de Labourdette débouchant sur la RN21. Jugé dangereux, ce carrefour sera repensé afin d'améliorer la sécurité et de réguler la vitesse des véhicules. Il s'agit également de mieux répartir la circulation entre l'entrée de la rocade et les zones voisines de Rebel et de la Barbière. Pour permettre des manœuvres facilitées aux véhicules lourds, il sera doté en son centre d'un îlot franchissable.

L'Agglomération en profitera pour effectuer la reprise du réseau pluvial et d'assainissement, restructurer la voie existante avec la création de bordures avant de procéder au renouvellement de la couche de roulement. **Ces dernières opérations se dérouleront de nuit afin de limiter la gêne.**

Deux phases d'intervention sont prévues. Lors de la première, **du 24 octobre au 25 novembre**, l'accès à la zone du Rooy depuis la RN21 sera interdit. La sortie vers la RN21 (depuis le chemin de Labourdette) sera, elle, conservée. Les équipes travaillant par demi-chaussée, la circulation sera maintenue mais alternée sur la zone d'intervention.

La deuxième et dernière phase se déroulera du **28 novembre au 7 décembre**. Elle verra notamment le reprofilage des chaussées et la réfection du revêtement. La pose des enrobés se fera de nuit, du 29 au 30 novembre pour la première couche, puis du 5 au 6 décembre 2022 pour la deuxième. Exceptionnellement, ces jours-là uniquement, l'entrée et la sortie vers la RN 21 seront totalement fermées à la circulation. Des déviations seront mises en place.

À noter :

- . Le programme prévoit également la réhabilitation de l'éclairage public avec le passage en LED et un abaissement de l'intensité de 50% en nocturne.
- . Le coût de ce chantier s'élève à 283 300 euros hors taxe.

Bon à savoir

L'agglomération du Grand Villeneuvois aménage et entretient **quinze zones d'activités** sur l'ensemble de son territoire. Les travaux qu'elle y mène visent à les rendre plus attractives, plus accessibles et plus sûres afin d'encourager le développement des entreprises qu'elles accueillent.